

Personnes assurant la responsabilité du document de référence

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du Groupe TotalFinaElf. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

M. Thierry Desmarest

Le Président du Conseil d'Administration

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL FINA ELF S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 1998, 1999 et 2000 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pro forma couvrant la période du 1er janvier 1998 au 31 décembre 2000, établis sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un examen par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Au terme de cet examen qui a fait l'objet d'un rapport inclus aux pages 61 à 84 du présent document de référence, nous avons conclu qu'à notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes historiques au 31 décembre 2000.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

KPMG AUDIT
R. Amirkhanian

BARBIER FRINAULT & AUTRES
P. Macioce



En application de son règlement n° 98-01, la Commission des opérations de bourse a enregistré le présent document de référence le 18 avril 2001 sous le n° R.01-120.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des opérations de bourse. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Afin de faciliter la lecture du présent rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau de correspondance ci-après renvoie aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la COB et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Sections	Rubriques	Pages du rapport annuel 2000
1.1	Nom et fonction des responsables du document	150
1.2	Attestation des responsables	150
1.3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	104
3.1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	100
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	101
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	95
3.4	Marché des titres de l'émetteur	50
3.5	Dividendes	92
4.1	Présentation de la société et du Groupe	1 à 49
4.3	Faits exceptionnels et litiges	84 et 140
4.4	Effectifs	84 et 139
5.1	Comptes consolidés de l'émetteur	Comptes consolidés pro forma 61 Comptes consolidés 105
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	8, 9 et 99
7.1	Evolution récente	70 et 114
7.2	Perspectives d'avenir	144

CONCEPTION RÉALISATION : wprintel - Conseil en Communication - Editeur à Paris **CRÉDITS PHOTOS :** Amazonia, Y. Arthus Bertrand, P. Bessard, J. Burlot, C. Chalancon, J.F. Chapuis, M. Clincke, D.R, D.R / Archives, M. Davalan, Ph. Demail, Ch. Demonfaucon, Ph. Dubosson, M. Dufour, J. Dugas, Ch. Dumont / Scopimag, L. Godart, A. Gonin, Ph. Guignard, J.P. Hochet, G. Houlebreque, Image'in / Th. Petit, A. Keler, J.J. Khelil, D. Klein, P. Latron, A. Mahuzier, J.C. Moreau, Orao Production, P. Plisson, F. Robert, M. Roussel, P. Simard, Harald Sund / Image Bank, F. Tainturier, L. Zylberman.